

# COMMUNICATIONS AUX EXPOSANTS

Veuillez prendre connaissance du règlement d'EXPO Bulle et du règlement d'exposition actuel de la CTEBS !

## ÉTAT SANITAIRE DES VACHES

**Langue bleue :** Il n'y a aucune restriction pour EXPO Bulle concernant la langue bleue. Les mesures de séquestre commenceront dès le 1<sup>er</sup> avril, donc après EXPO Bulle.

### Avant l'arrivée

L'état sanitaire du pis doit être contrôlé avant l'exposition au moyen du test de Schalm.

### Lors de l'arrivée

À présenter à l'entrée :

- Le document d'accompagnement, **dûment rempli et signé. Il sera contrôlé à l'entrée !**
- Le certificat d'analyse IBR/IPV effectué dans les **30 jours** précédant EXPO Bulle ; soit que le prélèvement soit fait à partir du **25 février 2025**. Les échantillons doivent **arriver** au laboratoire le **11 mars 2025** au plus tard.
- Le certificat d'analyse antigènes BVD **méthode rt-PCR** effectué dans les **30 jours** précédant EXPO Bulle ; soit que le prélèvement soit fait à partir du **25 février 2025**. Les échantillons doivent arriver au laboratoire le **11 mars 2025** au plus tard.

L'entrée des vaches sous traitement est tolérée aux conditions suivantes :

- L'animal ne présente aucun symptôme visible de maladie. Tout animal malade porteur de dartres, de traces de varrons ou de parasites externes sera renvoyé.
- L'exposant présente au vétérinaire chargé du contrôle l'extrait du journal des traitements de l'exploitation mentionnant le traitement concerné.

### Pendant l'exposition



Les vaches sous traitement antibiotiques sont à traire à l'endroit dédié au lait avec des antibiotiques. Les exposants sont responsables des dommages provoqués par des substances inhibitrices dans le lait. **Des échantillons de lait seront prélevés durant l'exposition.**



En cas de sinistre d'un animal assuré lors de l'inscription, le **sinistre** doit être attesté par une déclaration vétérinaire et annoncé par écrit à l'organisation de l'exposition jusqu'au **1<sup>er</sup> avril 2025**.



Les traitements vétérinaires sont pratiqués exclusivement par le vétérinaire d'exposition, hormis les traitements à l'ocytocine **lors de la traite**. **À l'exception de l'ocytocine, toute détention de produits vétérinaires soumis à ordonnance est interdite sur le site de l'exposition.** Des contrôles seront effectués.



**Veuillez communiquer ces importantes dispositions à vos préparateurs !**

## PRÉPARATION DES STANDS

Mardi 25 mars, 18h00 – 21h00

Mercredi 26 mars, 18h00 – 21h00

Et pendant l'arrivée des vaches

Le plan des stands sera mis en ligne sur internet et affiché dans les halles et dans la cantine d'Espace Gruyère.

## ARRIVÉE DES VACHES

Mercredi 26 mars, 18h30 – 21h00

ou

Jeudi 27 mars, 08h00 – 12h00

**Sur ordre du Service vétérinaire du canton de Fribourg, aucune vache ne sera acceptée en dehors de ces horaires !**



Au cas où la vache aurait perdu sa marque d'identification, veuillez commander et apposer une marque de remplacement avant l'exposition.



Les entrées et sorties des animaux doivent être annoncées sur Agate :

N° BDTA d'EXPO Bulle : **190049.1**

Sortie Agate : samedi **29 mars 2025**



Après le déchargement, les véhicules et remorques sont à parquer **immédiatement** dans la zone réservée à cet effet (*cf. plan de déchargement*).

**Aucun véhicule agricole ou remorque ne sera toléré autour de la halle d'exposition !**

## DÉPART DES VACHES

**Samedi 29 mars :**

Swiss Fleckvieh dès 16h00 \*

Holstein & Red Holstein dès la fin du dernier championnat

\* Les vaches de la race Swiss Fleckvieh **uniquement** sont autorisées à partir dès 16h le samedi afin de fluidifier le départ. Les vaches Holstein et Red Holstein devront attendre **la fin du dernier championnat** de la journée du samedi pour partir. Toutes les vaches devront avoir quitté Espace Gruyère au plus tard le dimanche 30 mars à 8h00.

**Pour des raisons de sécurité, aucune vache Holstein et Red Holstein n'a l'autorisation de partir avant la fin du dernier championnat ! Le Service vétérinaire cantonale précise que les départs prématurés d'animaux sans bulletins d'accompagnement seront sanctionnés. Des contrôles seront effectués.**

Les documents suivants sont à retirer au bureau d'accueil :

- La plaquette d'écurie (1 par exploitation)
- Le document d'accompagnement
- La ristourne de Fr. 50.- par vache exposée, présente à Bulle pour le transport des animaux de provenance hors du canton de Fribourg

Horaires de distribution des documents le samedi 29 mars :

Swiss Fleckvieh : 16h00 – 17h00

Holstein & Red Holstein : 20h30 – 22h00

## ACCÈS



Actuellement, des travaux sont en cours dans la Rue de Vevey. La circulation en est modifiée. Merci de prendre connaissance des plans de déchargement, de chargement et des parkings et de les respecter.

## FORMALITÉS

Les exposants s'engagent à respecter scrupuleusement le règlement d'EXPO Bulle, celui de la CTEBS ainsi que les instructions concernant les stands.



**Obligation de porter une chemise blanche** : Afin de garantir une image exemplaire d'EXPO Bulle, **tout exposant est tenu de porter une chemise blanche lors de l'entrée sur le ring**. En cas de non-respect de cette directive, le comité peut interdire l'entrée de la vache sur le ring.



Les dossards seront portés sur le dos lors de la présentation au ring. Les porte-dossards adaptés sont à amener soi-même ou sont à disposition à l'achat au bureau d'informations pour un prix de **CHF 20.00**.



Pour des raisons de place, **aucun big bag ni balle de silo** ne sera toléré à l'intérieur. Cependant, les bétailières à fourrages peuvent être parquées sur le parking d'Espace Gruyère à l'endroit prévu.



Nous saurions gré aux bénéficiaires de prix d'honneur de remercier ultérieurement le donateur.

## ASR

Selon le règlement CTEBS, chaque vache devra être contrôlée à l'ultrason et visuellement à l'entrée du ring. En cas d'infraction du règlement d'exposition CTEBS, les décisions seront prises par la commission de contrôle officielle d'EXPO Bulle selon le schéma de sanctions du règlement d'exposition CTEBS. Des contrôles sur le respect du règlement sur la préparation des animaux seront organisés durant la manifestation.

**Les éleveurs sont priés de se conformer aux directives des instances de contrôle.**

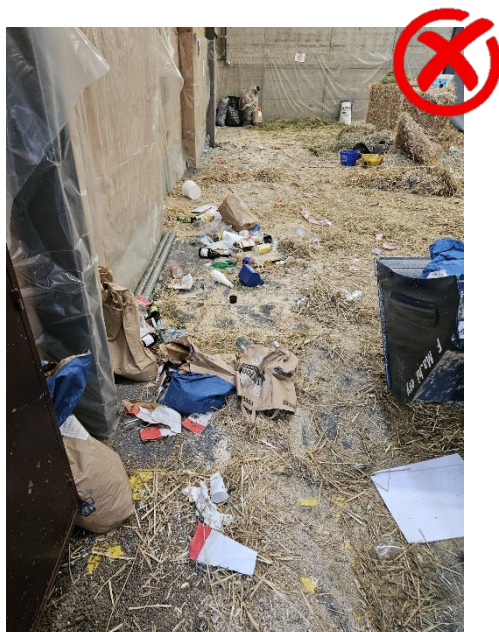


Les vaches sont à traire **exclusivement au stand de traite de l'exposition** avec le matériel de l'exposition par le personnel des stands. Le système de rinçage des griffes entre chaque traite élimine le risque de transmission de maladies. C'est à l'exposant de se munir d'un lien ou d'un collier pour attacher son animal.

Horaires de traite :

24h/24, sauf de 08h00 à 09h00  
Du jeudi 27 mars 04h30 au dimanche 29 mars 08h00

EXPO Bulle étant la vitrine de l'élevage suisse ; nous vous prions de bien vouloir garder et **rendre** vos stands **propres** et de rendre le matériel emprunté (p.ex. caddies LIDL) **propres !!!**



Nous vous rappelons qu'il est **interdit de fumer** à l'intérieur pour des raisons de sécurité.

#### INSCRIPTIONS SUPPLÉMENTAIRES → REMPLACEMENT DE VACHES



Dû au manque de places disponibles, **les inscriptions supplémentaires n'ouvriront pas** cette année. Par contre, il vous sera possible de remplacer vos vaches selon les conditions citées dans le point 4.3 du règlement d'EXPO Bulle, du **12 au 19 mars**, pour **100 CHF (+TVA)** par vache.

#### INFORMATIONS LOCAUX



Les douches / dortoirs sont prévus dans les locaux 012 (hommes) et 017 (femmes).

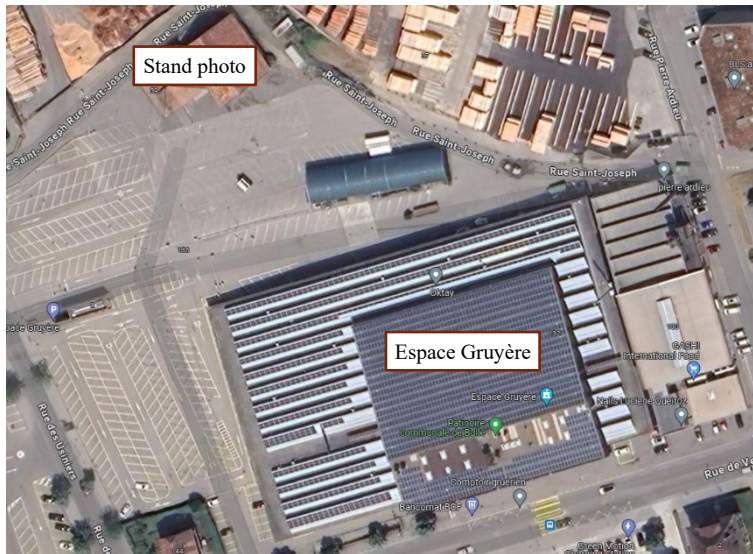


Horaires d'ouverture du bureau d'accueil :

Jeu	27.03.2025	07h00 – 12h30 / 13h00 – 16h00
Ven	28.03.2025	07h00 – 12h30 / 13h00 – 19h00
Sa	29.03.2025	07h00 – 12h30 / 13h00 – 22h00



Le stand de photos professionnelles est à disposition durant toute l'exposition (vendredi et samedi) et les photos sont payables **sur facture**. Il est recommandé de passer au stand photos si possible de suite après le classement. Il se situe dans le bâtiment selon le plan ci-dessous :



#### Prix

1<sup>ère</sup> photo : 180 CHF

Dès la 2<sup>ème</sup> : 120 CHF

### FORMATION DES CATEGORIES / HORAIRE AU RING

👁️ Listes disponibles au bureau d'accueil et affichées dans les écuries :

- Le jeudi 27 mars dès 17h00

### RESTAURATION DES ELEVEURS

Il n'est **plus possible d'inscrire des personnes supplémentaires** au forfait restauration.

Le forfait restauration n'est valable que sur les **menus du jour** proposés **au restaurant des éleveurs, en salle 112**, et non sur d'autres menus ou snacks.

Horaires du restaurant :

Déjeuner	07h00 - 09h00
Dîner	11h00 - 14h00
Souper	18h00 - 21h00



Les forfaits repas ainsi que les bracelets d'entrée pour le souper du jubilé sont à retirer **au bureau d'accueil** selon les horaires d'ouverture du bureau.

### CONTACTS

Pour toute question : 📞 Secrétariat : 026 305 58 90

✉️ [info@expobulle.ch](mailto:info@expobulle.ch)

Pendant l'exposition **uniquement** : 📞 Secrétariat : 079 126 10 54

📞 Gérance : 079 901 96 32

### COMITE D'ORGANISATION EXPO BULLE

La gérante :

Johana Bellon